

Séance du 1^{er} juillet 2025

Nombre de Conseillers

En exercice	9
Présents	8
Votants	8
Exprimé	8
Exclus	

Date de convocation

24/06/2025

Date d'affichage

24/06/2025

L'An deux mille vingt-cinq le 1^{er} juillet à 20 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Xavier DELOUIS.

Etaient présents : Xavier DELOUIS, RAYNALDY Josette, Yves MIQUEL, Michel VAISSIER, Renée-Claude PAQUET, GIZARD Jérémy, ANDRIEU Nicolas, LAURENS Paul

Absent excusé : Bertrand NAYROLLES

Représentés :

Secrétaire séance : Nicolas ANDRIEU

OBJET : Attribution d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Assainissement »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-1, L.2224-2 et L.3241-4,
Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Considérant que le budget annexe « Assainissement » ne peut être équilibré par ses seules ressources propres,

Considérant que la population communale est inférieure à 3 000 habitants et que les caractéristiques particulières du service d'assainissement rendent nécessaire le recours à une subvention d'équilibre afin d'éviter une augmentation excessive des tarifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (ou à la majorité, selon le résultat du vote) :

DÉCIDE :

- **Article 1** – D'attribuer une **subvention d'équilibre** d'un montant de **9 899,91 €** au budget annexe « Assainissement », inscrite en **dépense au budget principal** (chapitre 65, article 65888) et en **recette au budget annexe** (chapitre 70, article 7063).
- **Article 2** – De justifier cette subvention par la nécessité d'assurer l'équilibre financier du service public d'assainissement sans avoir recours à une hausse des redevances applicable aux usagers.
- **Article 3** – Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir largement débattu, les membres du Conseil municipal procèdent au vote.

Nombre de conseillers	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
 En exercice : 8	8	0	0

 Titulaires présents : 8			
 Suppléants présents : 0			
 Pouvoirs : 0			
 Votants : 8			
 Excusés : 0			

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture de Rodez
Et publication ou notification le 10 juillet 2025

Mise à disposition sur : INTRAMUROS